

Appel à projets

Biodiversité ordinaire



www.parc-naturel-ardennes.fr

Face au constat de la **régression de la diversité des espèces** dont certaines autrefois très communes (hirondelles, abeilles...), le Parc naturel régional des Ardennes souhaite accorder une attention particulière à la nature ordinaire en développant ses habitats dans des espaces tels que les cœurs de villages. Le Parc soutient les collectivités du territoire dans la mise en place de **projets en faveur de la biodiversité ordinaire et de la protection de l'environnement**.

Quels sont les projets éligibles ?

- * Des mâts à Hirondelles ou à Cigogne,
 - * Des nichoirs, des hôtels à insectes, des aménagements pour les chauves-souris,
 - * Des aménagements de clochers en faveur des chouettes,
 - * Des haies et des mares,
 - * Des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, (Renouées, Solidages, Frelons asiatiques, Chenilles processionnaires...),
 - * Des systèmes de récupération des eaux de pluie,
- Ainsi que tout autre aménagement en faveur de la biodiversité !**

Pour candidater :

La collectivité devra transmettre au Parc :

- * Une lettre de demande de subvention,
- * Une note détaillant le projet,
- * Le dossier de demande de subvention complété (à retirer auprès du Parc ou sur le site internet www.parc-naturel-ardennes.fr).

TAUX DE L'AIDE :
50% (HT)

PLAFOND DE LA
SUBVENTION :
2 000€

Un accompagnement technique du Parc peut vous être proposé pour la réalisation de votre projet.

La collectivité peut solliciter cette aide uniquement tous les 2 ans.

Contact :

Valentin FOURDRAIN

Chargé de mission environnement

07 77 97 94 62

valentin.fourdrain@parc-naturel-ardennes.fr

DATE LIMITE :

**15 SEPTEMBRE
2024**